

‘ ARAVIHI MOBILITE PROTECTION DES DONNEES

Version 09/2023

Les données personnelles collectées lors de l'utilisation du téléservice ‘Aravihi sont traitées conformément à la loi n° 78-10 du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement UE 2016-679 du 27 avril 2016 sur la protection des données personnelles (RGPD).

Responsable du Traitement : Le responsable du traitement est le Gouvernement de la Polynésie française BP 2551 98713 Papeete. La Direction Générale des Ressources Humaines est le service chargé de la gestion de la mobilité dans les services, établissements publics administratifs (EPA) et autorité administrative indépendante (AAI). Elle est placée sous l’autorité de la Ministre en charge de la Fonction publique.

La DGRH est joignable à l’adresse support.dgrh@administration.gov.pf.

Données traitées : Les données à caractère personnel traitées sont les suivantes :

- Identité (civilité, nom de naissance, nom d’usage, prénom), matricule, coordonnées ;
- Informations sur la carrière, les expériences et compétences professionnelles.

Finalités du Traitement : Les finalités du traitement sont la gestion de la mobilité des agents publics (gestion des demandes de mutation et des affectations) dans les entités précitées.

Base légale : Le téléservice est fondé sur l’obligation légale pour la DGRH d’organiser la mobilité en application des textes régissant les personnels.

Caractère obligatoire de certaines données : Certaines données à renseigner sont indiquées comme obligatoires, à défaut la demande ne peut pas être traitée.

Durées de conservation des données : Les données sont conservées :

- Dans l’application, jusqu’à la fermeture du compte de l’agent, qui correspond à son départ de la fonction publique ;
- Dans son dossier individuel tenu par la DGRH, pendant toute sa carrière et jusqu’à 80 ans à compter de sa naissance.

Les données de connexion au téléservice sont conservées 6 mois puis détruites.

Destinataires des données : Ont accès aux données les agents habilités de la DGRH, les référents et personnes chargées de la gestion des ressources humaines des services, EPA et AAI intervenant dans l’instruction des demandes de mobilité, ainsi que des sociétés CEGID TALENTSOFT et OVH assurant respectivement la maintenance et l’hébergement du téléservice. L’ensemble de ces personnels est soumis au secret professionnel.

Droits de l’utilisateur sur ses données : Tout utilisateur du téléservice peut accéder à ses données, les rectifier, en limiter l’utilisation. Pour exercer ses droits, il peut s’adresser à support.dgrh@administration.gov.pf ou mobilite.dgrh@administration.gov.pf



DGRH
DIRECTION GÉNÉRALE
DES RESSOURCES HUMAINES

ou contacter notre déléguée à la protection des données à dpo@administration.gov.pf

Il peut saisir la CNIL d'une réclamation s'il estime que ses droits ne sont pas respectés.